

## **Compte rendu de séance** **du Conseil Municipal du 04 novembre 2013**

**Présents** : Mme Liliane SUTTER, Maire  
MM. les adjoints Christian RICHERT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS  
Mme la conseillère Véronique ERNEWEIN  
MM. Mathieu DURINGER, Charles MEHL, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA, Bernard RIEHL, Claude WEISS

**Absents excusés** : Mme Brigitte BURGER qui donne procuration à M. Charles MEHL  
M. Philippe OBRECHT qui donne procuration à M. Christian RICHERT  
M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à M. Xavier ULRICH  
M. Jacky HARTSTREISEL, Jacky JACOB, Marc KLEIN

**Absent non excusé** : ./.

### **1) Rapports annuels sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement 2012**

Un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (décret du 06 mai 1995), doit être établi annuellement par les collectivités. Pour la commune ces rapports émanent du SICTEU et du Syndicat des Eaux du Bas-Rhin qui gèrent ces services. Une délibération du Conseil Municipal attestera de l'existence et du porter à connaissance de ces rapports.

Une copie des rapports a été remise à chaque conseiller permettant de prendre connaissance de toutes les données nécessaires à leur approbation.

Adopté à l'unanimité

### **2) Sortie de l'actif des biens matériels réformés au 31.12.2013**

Conformément à l'instruction du plan budgétaire et comptable M14, les biens matériels de plus de 5 ans (acquis en 2007) sont à réformer. Une délibération du Conseil est nécessaire pour pouvoir procéder aux écritures de sortie.

Après avoir pris connaissance de la liste détaillant les matériels à réformer, le Conseil approuve la sortie de ces biens inscrits à l'actif de la commune.

Le matériel roulant (tracteur DEUTZ) acheté cette année-là, n'est pas concerné par cette procédure et restera inscrit à l'inventaire de la commune. En cas de vente, les écritures de plus ou moins-value seront à faire apparaître au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Entrée de M. Claude WEISS à 20h30

### **3) Demande de subvention de l'Association Culturelle et Sportive de Schwindratzheim (ACSS)**

L'ACS de Schwindratzheim sollicite une subvention de la commune pour l'achat de matériel de nettoyage (aspirateur et chariot de lavage) et d'un sèche-mains pour la salle polyvalente, selon devis présenté d'un montant global de 991,75 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet, soit une

aide de 331,70 €, correspondant à 40% du montant de 829,22 HT de la dépense, à imputer sur le budget 2013.

Les crédits, d'un montant de 1 500 €, avaient déjà été inscrits au budget prévisionnel 2013. Le meuble sous lave-mains, également prévu a été réalisé bénévolement par l'entreprise de menuiserie LUX et installé par les membres de l'association.

Après délibération, le Conseil valide l'attribution de la subvention à l'A.C.S. de Schwindratzheim à imputer au budget 2013.

Adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (MM. ULRICH et DUB)

#### **4) Divers**

\* Le secrétaire, M. Schneider Patrick, informe :

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur les ventes :
  - d'un terrain bâti, situé 26 rue du Général Leclerc appartenant à M. Sébastien GEMMERLE et Mme Carole VOLTZENLOGEL de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. et Mme René VOLTZENLOGEL de BRUMATH (Bas-Rhin), pour l'usufruit et l'accès;
  - d'un terrain non bâti, situé rue du Cimetière appartenant à Mme Solange JOUQUAND de SAINT-GILLES (Gard), au profit de M. Bernard WENDLING de SCHAFFHOUSE s/ZORN (Bas-Rhin);
  - d'un terrain bâti, situé 14 rue du Victor Hugo appartenant à Mme Carine BAUER d'OBERSOULTZBACH (Bas-Rhin), au profit de M. Laurent ROESCH et Mme Pascale FROMHOLZ de BRUMATH (Bas-Rhin),
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant à Mme Lina SPOHR de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant à Mme Anna RIEHL de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « WEGWEISER » appartenant à Mme Iris ROLLHAUS de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - de terrains non bâtis, situés lieudit « SITT » appartenant à Mme Marthe GITZ de BOUXWILLER (Bas-Rhin), au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant à Mme Carine ZORN de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant à M. et Mme Bernard WENDLING de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - de terrains non bâtis, situés lieudit « SITT » appartenant à Mme Anne METZ de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant à M. Georges RICHERT de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);

- d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant à M. Robert METZ de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- d'un terrain non bâti, situé lieudit « WEGWEISER » appartenant aux conjoints KLEIN/KELLER de GEUDERTHEIM (Bas-Rhin), au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- de terrains non bâtis, situés lieudit « KIRCHGIEBEL » appartenant à M. et Mme Charles METZ de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- de terrains non bâtis, situés lieudit « WEGWEISER » appartenant à M. Georges KONRATH de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- de terrains non bâtis, situés lieudit « SITT » appartenant aux conjoints RICHERT de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- de terrains non bâtis, situés lieudit « KIRCHGIEBEL » appartenant à M. Georges SCHWEBEL de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- de terrains non bâtis, « Chemins d'exploitation » appartenant à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- d'un terrain non bâti, situé lieudit « KIRCHGIEBEL » appartenant à Mme Emma GEYER de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin).

\* Le Maire informe :

- Ce matin, le projet de construction d'un garage Citroën a été présenté au maire, au cabinet JC SCHMITT par MM. BERNHARDT Marc et Arnaud et le porteur du projet M. Dominique SCHALK du bureau D.S. Ingénierie de HAGUENAU. Etait également convié à la réunion, M. Olivier HOFFMANN, chef du centre instructeur de la DDT de Strasbourg, dont dépend la commune. A la première analyse du projet, M. HOFFMANN a relevé quelques petits points incomplets, très rapidement résolus. La demande de permis de construire a pu être déposée la même semaine, la mairie enregistrant ainsi le premier dossier qui sera instruit dans le cadre de la réalisation d'aménagement de la zone Est.
- Zone Nord : la demande de permis d'aménager a été refusée pour la deuxième fois. Le dossier de demande de pièces complémentaires n'a pu être déposé à temps, compte tenu de la problématique des coulées d'eaux boueuses sur le secteur. Les conclusions de l'étude hydraulique en cours, menée par la commune sur l'ensemble des bassins versants nord ne sont pas encore rendues. Par ailleurs les promesses de vente seront caduques d'ici la fin de l'année. Aussi une réunion a-t-elle été organisée en mairie, à l'intention de tous les propriétaires fonciers pour les informer de la situation. Les représentants de NEXITY et de la municipalité ont bien insisté sur les difficultés rencontrées dans ce dossier qui nécessitent de lourds investissements auxquels la mairie ne peut faire face dans l'immédiat. Toutefois le projet n'est pas abandonné. Dès le résultat de l'étude connu, les solutions seront soumises aux agriculteurs en vue de la réalisation des ouvrages nécessaires. La subvention prévue par le Conseil Général du Bas-Rhin pourrait être remplacée par une aide de l'Etat, sous condition de participation à un programme, le PAPI (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations), plus avantageux en matière de financement. Les services du Département resteront le trait d'union entre la commune et l'Etat et assisteront la commune durant les travaux.

- Comme annoncé, le repas de Noël des personnes âgées se déroulera cette année au foyer paroissial. Par contre pour la partie restauration, il est proposé de procéder au vote secret pour décider en toute impartialité, à qui la confiance sera renouvelée, entre le traiteur BEYER de Brumath et le restaurant GROSS de Schwindratzheim. Indépendamment du choix du menu, qui sera servi sur assiette (au moins pour le plat chaud), la prestation est à peu près équivalente ainsi que le prix, entre 16 et 17 € par personne.  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16  
A déduire : 0  
BEYER : 11 voix  
Restaurant AU BŒUF : 5 voix.
- Le projet immobilier 24 rue de la Zorn ne se fera pas dans l'immédiat, le dossier n'ayant pas été suivi par I.C.F. (Immobilier Chemin de Fer). M. Jean-Claude WODLING, gérant de WODLING IMMOBILIER précise néanmoins qu'il reste actif sur ce dossier.
- Le SICTEU de HOCHFELDEN a fait procéder au contrôle des installations d'assainissement non collectif. Il en ressort que tous les dispositifs existants au sud de la Zorn sont non conformes et à mettre aux normes d'ici quatre ans. Il s'agit notamment du moulin FISCHBACH, des bâtiments de l'Étang du Moulin (APPMA), de la salle polyvalente et du Club-house du FCS.

\* M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire, informe :

- Le dossier d'Avant-Projet Définitif d'extension et de restructuration du centre administratif et culturel a été présenté. Les plans ont été retravaillés en fonction des dernières modifications apportées mais le chiffrage restera à confirmer par délibération du Conseil Municipal, compte tenu notamment des résultats de la reconnaissance géotechnique faisant état d'un sol stable plus profond que prévu pour les fondations et de l'aménagement de l'étage de l'annexe en colombage qui ajoutera de la surface aux locaux de la mairie. La municipalité recevra l'architecte pour revoir l'APD en détail le lundi, 18 novembre.
- Il porte également à la connaissance de l'assemblée, le projet de création d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) pour une planification de mise en place de trames vertes et bleues, qui devront par la suite être prises en compte au niveau des documents de planification (SCOT, PLU). Le SCOTERS a ainsi consulté l'ensemble des communes membres en précisant qu'il fera siennes des remarques et observations des communes. A défaut d'avis, celui-ci sera réputé être favorable, ce qui sera notre ligne de conduite puisque Schwindratzheim est peu impactée, la zone de biodiversité connue étant celle longeant la Zorn, déjà répertoriée dans le PPRI.
- La consultation menée sur le projet de révision du zonage lié à l'investissement locatif, en caractérisant les communes où le besoin de logements locatifs intermédiaires se fait le plus sentir. C'est évidemment la couronne strasbourgeoise qui est la plus impactée, suivi des quelques grandes villes alsaciennes. Notre canton et la région de Saverne ne figurent pas dans le zonage prioritaire. Dans le même ordre d'idée, le SCOTERS avait invité l'ensemble des maires pour débattre du Plan Départemental de l'Habitat. Même constat, c'est la CUS qui produit 90% du locatif bas-rhinois. Or le besoin de logements locatifs se fait également ressentir de plus en plus dans le monde rural. Ainsi sur BRUMATH, devrait se réaliser un très grand projet sur une ancienne friche industrielle, 11 ha pour 138 logements aidés et 92 pour l'accession à la propriété, ce qui représente environ 1200 habitants. L'objectif inscrit de 4000 logements peut paraître beaucoup mais l'Alsace ne répond pas à la demande et de plus en plus de personnes ont du mal à accéder à la propriété.

Il s'agit donc de réfléchir et d'adapter l'évolution de l'urbanisme des communes en fonction de l'évolution de la société. Il rappelle d'ailleurs que dans le cadre de la loi DUFLOT, il est envisagé que la planification des documents d'urbanisme se fasse dorénavant à l'échelon de l'intercommunalité.

- En conseil d'école, il sera confirmé que dans le cadre de l'application de la scolarité à 5 jours, c'est le mercredi qui sera retenu pour la demi-journée supplémentaire, comme annoncé par le Directeur d'Académie.
- M. Albert DUB, conseiller municipal relate le problème récurrent des nuisances émanant du site du Comptoir Agricole en période de récolte du maïs. Cette année le problème du bruit s'est rajouté. Peut-être à cause du surcroît d'humidité qui nécessite un séchage plus important ?
- Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 17 décembre 2013 à 19h30
- Cérémonie des vœux : le 10 janvier 2014 au centre culturel

Séance close à 22h30.